

BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 avril 2022 sous la présidence de Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.

Présents : Messieurs THIEBAUT Yves, MAHU Jean-Yves, Madame, LAFFONT-DELZENNE Dominique.

Mesdames et Messieurs : BERNA Séverine, BERNARD Didier, BON Pascal, DECAENS Vincent, LAURENT Philippe, PETIT Michel, VARLET Sébastien.

Absents excusés : Mme DELHAYE Aurélie donnant procuration à M. THIEBAUT Yves.

M.JOURQUIN Teddy donnant procuration à M. BON Pascal

Mme DROT Laurence donnant procuration à M. PETIT Michel

M.CARDOT Bruno donnant procuration à M. VARLET Sébastien

I. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2021

Commune

Fonctionnement :

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 915 173,86 € auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement de l'année 2020 de 219 698,89 € soit un total de recettes cumulé de 1134 872,55 €.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 792 951,02 €.

Le résultat cumulé fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 3 41 921,53€.

Investissement :

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 806 054,70 €.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 475 642,05 € auquel s'ajoute le déficit de l'année 2020 de 12 063,96 € soit un total de dépenses cumulé de 487 706,01 €.

Le résultat cumulé fait donc apparaître un excédent d'investissement de 318 348,69 €.

Les conditions de fonctionnement ont été satisfaisantes en 2021 et le résultat de l'exercice est conforme aux prévisions budgétaires. Le solde des restes à réaliser (opérations d'investissement engagées en 2021 à réaliser sur 2022) montre un besoin de financement de 697 796 €.

Le résultat de fonctionnement est par conséquent en totalité affecté en investissement sur le budget primitif 2022.

Gendarmerie

Fonctionnement :

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 46 002,78 € auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement de l'année 2020 de 48 948,48 € soit un total de recettes cumulé de 94 951,26 €.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 59 347,85 €.

Le résultat cumulé fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 35 603,41 €.

Investissement :

Pas de dépenses d'investissement.

Soit une affectation du résultat de fonctionnement de 35 603,41 € sur le Budget primitif 2022.

Décisions prises à l'unanimité.

II. REVERSEMENT DE L'EXCEDENT 2021 DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de reverser l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal de la commune.

Constatant que le compte administratif 2021 du budget annexe de la gendarmerie fait ressortir un excédent de 35 603,41 € affecté en totalité en report de fonctionnement, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reverser la somme de 35 603,41 € au budget principal de la commune.

III. VOTE DES TAUX 2022

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2022, soit :

NATURE	TAUX en %
Taxe sur le foncier bâti	47,72
Taxe sur le foncier non bâti	20,57
Cotisation foncière des entreprises	15,26

IV. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

Commune

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	874 552,00	874 552,00

Total de la section d'investissement	874 552,00	874 552,00
--------------------------------------	------------	------------

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement Votés au titre du présent budget	448 554,00	828 001,31

Restes à réaliser (R.A.R) de l'exercice précédent	1 617 011,00	919 215,00
001 Soldes d'exécution (R.A.R) de la section d'investissement reporté (2)		318 348,69

Total de la section d'investissement	2 065 565,00	2 065 565,00
--------------------------------------	--------------	--------------

Gendarmerie

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	101 650,00	66 046,59

002 résultats de fonctionnement reporté (2)		35 603,41
---	--	-----------

INVESTISSEMENT

Total de la section d'investissement	101 650,00	101 650,00
--------------------------------------	------------	------------

V. CREATION DE POSTE POUR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE (APC)

Considérant néanmoins l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'agent administratif non titulaire en raison d'un accroissement temporaire d'activité suite à la mise en place de l'Agence Postale Communale, le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'agent administratif relevant de la catégorie C, à raison de 21h30 hebdomadaires. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.
- Un niveau d'étude minimum équivalent au brevet des collèges sera requis et une expérience professionnelle similaire serait souhaitée.
- L'agent sera rémunéré selon l'échelle afférente au grade d'Adjoint Administratif Territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la création de poste d'adjoint administratif territorial.

VI. REMPLACEMENT D'UNE LANTERNE RUE DE LA REPUBLIQUE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le remplacement d'une lanterne défaillante située sur le mât EP H008 rue de la République par l'entreprise LECLERE pour un montant global de 1 002.53 € TTC.

VII. VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE C 290

A l'unanimité, l'assemblée accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande faite par Monsieur Teddy JOURQUIN désirant se porter acquéreur de la parcelle jouxtant sa propriété (C 286) rue Jacqueline DUFOUR à Moÿ de l'Aisne.

Celle-ci, sur laquelle existe une servitude assainissement, serait issue de la parcelle C 290 et nécessiterait l'intervention d'un géomètre pour bornage.

- Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :
- acceptent la vente de cette partie de parcelle,
 - chargent le futur acquéreur des frais de bornage et notariés,
 - fixent le prix de vente à 1 € le m² étant donné la servitude existante,

autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette vente suivie par Maître Nathalie LEMAIRE, notaire à Moÿ de l'Aisne.

INFORMATIONS DIVERSES

1) Bureau de Poste à Moÿ de l'Aisne :

Le bureau sera fermé les jeudis 19 Mai et 30 Juin 2022.

Pour la période d'été, changement d'horaires d'ouverture du 8 au 27 Août 2022, le bureau de Poste sera ouvert du Mardi au Samedi de 09 h 00 à 12 h 00.

2) La Moyacienne :

La célèbre course à pied « La Moyacienne » organisée par l'association Sport Pour Tous aura lieu cette année le samedi 14 Mai après-midi.

3) PASSERELLE DU BECQUET

Suite à une étude, l'accès à la passerelle a été déclaré dangereux.

Un arrêté municipal a donc été pris en ce sens.

En partenariat avec la commune de Brissy-Hamégicourt, nous nous efforçons de pourvoir à son remplacement dans les meilleurs délais.

4) RECENSEMENT MILITAIRE

Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

5) DEJECTIONS CANINES

Plusieurs réclamations ont été entendues à la mairie à ce sujet

Pensez à vos voisins.

